

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DEVE 177 Dénomination « allée Amandine GIRAUD » attribuée à une allée du square René Viviani situé 2, rue du Fouarre (5e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation à la dénomination des voies de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « allée Amandine Giraud » à une allée du square Viviani, situé 2, rue du Fouarre (5e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « allée Amandine Giraud » est attribuée à une allée du square René Viviani, situé 2, rue du Fouarre (5e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO